

qui appartenoit en propre aux Galiléens , pour y loger , lorsqu'il ne leur étoit pas permis d'entrer dans la Ville. Ils l'avoient choisi , & l'avoient obtenu , parce qu'il avoit vûë sur le Temple , comme dit Saint Marc , Chap. XIII. 1. C'étoit une consolation pour eux , de voir le Temple au tems de leur Priere , à toutes les heures du jour , se tournant de ce côté là. Le Mont des Oliviers dans toute son étendue , n'étoit séparé du Temple que par la Vallée de Josaphat , ou le Torrent de Cédron ; ce qui ne passe gueres la largeur d'un grand fossé. On y alloit de la Ville de Jerusalem , sur un pont en aussi peu de tems qu'il étoit permis de marcher un jour de Sabat , à ce que dit Saint Luc , au premier Chapitre des Actes. La distance , suivant le rapport de ceux qui y ont été , est de mille pas géométriques. Le Sauveur alloit assez ordinairement , comme Galiléen , faire sa priere dans un jardin de ce Village.

Si l'ordre que le Sauveur donna à ses Apôtres , de se transporter dans la Galilée devoit s'entendre de la Province , ç'eut été un ordre vague & indéterminé , sur lequel les Apôtres n'auroient pû prendre aucune résolution , sans un plus grand éclaircissement , sans lequel il étoit pareillement inutile de mettre par écrit un ordre si general & si peu particularisé. Si le Roy faisoit dire à un Officier , qu'il allât en Picardie , & qu'il y auroit l'honneur de recevoir ses ordres , l'Officier seroit-il suffisamment instruit de la route qu'il doit prendre , & du terme où il faut qu'il se rende pour obéir ?

Ce n'est donc pas la Province de Galilée qu'il faut entendre ici ; mais cette partie de la Montagne des Oliviers , qui étoit affectée particulièrement aux Galiléens , & qui en a le nom par cette raison. C'est pour cela qu'il faut traduire ici ces mots , *in Galilaam* , en notre Langue , *dans la Galilée* , & non pas